

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier 2020

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 13 janvier 2020

Date de convocation : 06 janvier 2020

L'An Deux Mille Vingt, le Lundi 13 janvier, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert GUERINEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18, présents 13, votants 14

Présents : MM GUERINEAU Robert, SIGWALT Richard, RIOU Marie-Claude, LOIZEAU Jean, LE CIGNE Johann, SOUCHET Jean, BONNAMY Maryse, CROCHET Thierry, CHEBOUKI Nathalie, LANDREAU-BONENFANT Cécile, PITAUD Marc, POTIER Stéphanie, BESSONNET Virginie.

Absents et excusés : GUILLOT Bertrand ayant donné pouvoir à LE CIGNE Johann, DESDOUETS-FERANDIN Jocelyne, FRIMIN Denis, TURPAUD Marie-Caroline et RENAUDIN Cécile

Secrétaire de séance : Mme BESSONNET Virginie.

Les membres présents adoptent à l'unanimité le précédent compte-rendu.

La présente réunion a pour principal objet les travaux sécuritaires d'aménagement du centre bourg.

Aménagement sécuritaire du centre bourg – Avant-projet définitif séquence 5 de la rue de la Ruée au parking du Villebon

Monsieur le Maire rappelle les échanges intervenus lors de la commission voirie élargie à l'ensemble du conseil municipal le 09 janvier dernier, relatifs aux travaux de la séquence 5 de l'aménagement du centre bourg et à la présentation faite par Mme AMALRIC, du cabinet MARTIAL.

L'objectif principal des travaux est d'assurer la continuité de la liaison piétonne le long de la RD948 reliant les équipements, services et commerces majeurs de la commune, en conformité avec les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et aussi de participer à l'attractivité du cœur de bourg. L'aménagement se poursuit bien dans un souci de cohérence tant dans le traitement des espaces que dans l'usage des matériaux avec les premières tranches de travaux effectués. Cet aménagement aura pour but également de remettre à niveaux les réseaux situés sous la voirie, notamment celui d'eau pluviale en cohérence avec le schéma directeur.

Après présentation du projet et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- Valide l'avant-projet définitif présenté
- Prend acte de l'estimation des travaux arrêté à la somme de 636.410 € HT pour cette séquence 5 d'aménagement du centre bourg
- Dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir

Aménagement sécuritaire du centre bourg – Séquence 5 de la rue de la Ruée au parking du Villebon – honoraires de la maîtrise d’œuvre

Monsieur le Maire fait part à l’assemblée qu’il a reçu la proposition d’honoraires d’un montant de 38.925,50 € HT (forfait de rémunération de 6,35%), du cabinet d’architecture Philippe MARTIAL à Nantes, pour les travaux d’aménagement du centre bourg, séquence 5, de la rue de la Ruée au parking de la salle du Villebon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, accepte cette proposition d’honoraires et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Aménagement sécuritaire du centre bourg – Séquence 5 de la rue de la Ruée au parking du Villebon – demande de financement à l’Etat

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu’au vu du projet d’aménagement sécuritaire du centre bourg, séquence 5 allant de la rue de la Ruée au parking de la salle du Villebon, dont le montant est estimé à 636.410€ HT, et vu l’avancement du dossier confié à l’Agence Martial pour assurer la mission de maîtrise d’œuvre liée à cette opération, une demande de financement pourrait être sollicitée auprès de l’Etat pour l’année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité

- Sollicite une subvention à hauteur de 30% du montant hors taxes des travaux globaux (travaux + maîtrise d’œuvre + divers), soit la somme de 203.710,65€ auprès de l’Etat pour l’année 2020, dans le cadre des travaux d’aménagement sécuritaire du centre bourg séquence 5
- Approuve le plan de financement lié à cette opération joint en annexe
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents à intervenir.

Aménagement sécuritaire des entrées de bourg – honoraires de maîtrise d’œuvre

Monsieur le Maire fait part à l’assemblée de la possibilité d’étudier, en parallèle des travaux de la séquence 5 de l’aménagement du centre bourg, des aménagements sécuritaires pour les entrées du bourg de la commune, à savoir de la salle du Villebon à la rue du Fief Sauzin et de la médiathèque à la rue du Prieuré.

Il indique avoir reçu la proposition d’honoraires du cabinet MARTIAL de Nantes pour une mission d’esquisse et d’avant-projet qui s’élève à 10.950€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, accepte cette proposition d’honoraires et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Dates à retenir :

- Prochains conseils municipaux : lundi 27 janvier et 24 février 2020 à 20h.
- Vœux du Maire le vendredi 17 janvier 2020.

Le Maire,

